



Accident survenu en 1989 et toujours des rechutes

Par **beverly14**, le **08/01/2010** à **18:12**

Bonjour, je viens ici ce jour car je suis désespérée ! En 1989, j'ai eu une entorse grave du genou suite à une chute dûe par un chien. Suite à cela j'ai eu une attelle durant 3 semaines, puis mon genou s'est bloqué et j'ai été opérée d'une arthroscopie, on m'a fait une ablation partiel du ménisque en avril 1989. Je précise qu'à l'époque j'étais au lycée et j'étais sportive (donc arrêt total du sport). En juin 1990, j'ai subi une ligamentoplastie, j'ai eu une attelle durant 1 mois, et la reprise de la marche totale a été longue. En 1998, les douleurs sont revenues, donc j'ai subi une arthroscopie, le chirurgien a nettoyé les morceaux de cartilage qui me faisaient mal. En février 2006, rebelote, douleurs dans le genou, nuits blanches dues aux douleurs. Je consulte un chirurgien, qui me fait une arthroscopie, et voit que j'ai une gonarthrose femoro-patellaire. En juillet, je subis des infiltrations dans le genou pensant que cela allait stopper la douleur, mais rien n'y fait, en novembre 2006, je subis une ostéotomie, donc immobilisée durant plus de 2 mois, en novembre 2007, on m'a oté la plaque d'ostéotomie. Aujourd'hui depuis septembre 2009, j'ai mal, j'ai vu mon chirurgien ce matin et a décidé de pratiquer une nouvelle intervention afin de me mettre une prothèse unicompartimentale en avril. Je suis actuellement en arrêt maladie depuis début décembre. En tout et pour tout, depuis mon accident j'ai touché la somme de 19 000 euros approximativement. J'aimerais savoir si je peux avoir un recours auprès de l'assurance, car j'ai une perte de salaire dû à cet arrêt, et apparemment je ne reprendrai pas le travail avant juillet, je suis une maman d'un enfant de 8 ans que j'élève seule. Pouvez-vous m'aider ?

Par **chris_ldv**, le **10/01/2010** à **15:45**

Bonjour,
Celà fait plus de 21 ans ! Cela risque d'être délicat de prouver le lien direct entre l'accident et votre situation actuelle.
Montez un dossier en faisant appel à un avocat et des experts médicaux.
Cordialement,

Par **beverly14**, le **14/01/2010** à **17:17**

bonjour, l'assurance n'a jamais contesté le lien, a chaque rechutes, je les avertis, mais en discutant avec beaucoup de personnes, on me dit que c'est peu cher ce que j'ai touché par rapport a la durée, le mal.